

## PROJET DE DÉVIATION DE LA ROUTE 117 À LABELLE

### DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 28 OCTOBRE 2002

Québec, le 16 octobre 2002 - La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M. Michel Germain, président, ainsi que de M<sup>me</sup> Sylvie Girard et M. Louis Dériger, commissaires, annonce que la première partie de l'audience publique sur le *Projet de déviation de la route 117 sur le territoire de la municipalité de Labelle par le ministère des Transports* aura lieu le 28 octobre 2002, à compter de 19 h 30. L'audience publique se tiendra à la grande salle de l'hôtel de ville, 1, rue du Pont à Labelle. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

La commission dispose d'un délai maximum de quatre mois pour réaliser son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 28 février 2003 au ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, M. André Boisclair.

#### Une audience en deux parties

L'audience publique se déroulera selon la procédure habituelle au BAPE, soit en deux parties distinctes. La première partie de l'audience publique vise à permettre au public et à la commission de poser des questions afin de cerner tous les aspects du projet.

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 26 novembre prochain au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, groupe ou municipalité désirant s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

#### Le projet

Afin de résoudre les problèmes de circulation engendrés par l'augmentation de la circulation de transit (80 % du total des véhicules), le ministère des Transports du Québec (MTQ) propose de reconstruire l'actuelle route 117 dans un nouveau corridor qui contournerait par l'ouest la municipalité de Labelle. Le point de départ de la route de déviation correspondrait à la fin des quatre voies existantes au sud de la municipalité. À partir de ce point, la route 117 serait élargie à quatre voies jusqu'au raccordement sud qui donnerait accès à Labelle. De là, le nouveau tronçon posséderait deux voies de circulation de 3,7 m additionné, lorsque requis, de voies auxiliaires. Les accotements seraient pavés et d'une largeur de 3 m. La longueur totale du nouveau tracé atteindrait 6,3 km.

Un raccordement central étagé et aménagé en échangeur serait aussi construit à la hauteur de la halte routière afin de relier l'actuelle route 117 au nouveau tronçon.

Selon le MTQ, le débit de la circulation ne justifierait pour l'instant qu'une seule chaussée à deux voies. En cas de besoin, une seconde chaussée pourrait être construite ultérieurement.

Les travaux pourraient débuter en 2007 ou en 2008 et les coûts sont estimés à 13 800 000 \$.

### **Documentation disponible**

Tous les documents relatifs à ce projet sont disponibles pour consultation aux endroits suivants :

- Hôtel de ville de Labelle, 1, rue du Pont ;
- Bibliothèque municipale de Labelle, 7393, boulevard du Curé-Labelle ;
- Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, 1255, rue Saint-Denis ;
- Centre de consultation du BAPE, Québec, édifice Lomer-Gouin, 575, rue St-Amable, bureau 2.10.

Vous pouvez aussi consulter le site Internet du BAPE concernant ce projet à l'adresse suivante : [www.bape.gouv.qc.ca/labelle](http://www.bape.gouv.qc.ca/labelle) puisque tous les documents déposés sur support informatique y seront disponibles pour consultation.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec Monique Gélinas, coordonnatrice du secrétariat de la commission ou avec Marie-Ève Chamberland, conseillère en communication en composant le (418) 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : [labelle@bape.gouv.qc.ca](mailto:labelle@bape.gouv.qc.ca) .

- 30 -

SOURCE : Marie-Eve Chamberland  
Conseillère en communication